

Avis d'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique

Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing

En lien avec les objectifs de l'Accord de Paris de 2015 (COP 21), conformément à loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la Communauté de communes de Moret Seine & Loing (CCMSL) a décidé d'engager en 2019 l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ce projet a été arrêté par délibération du Conseil communautaire le 30 juin 2020.

Le PCAET est un projet de développement durable qui vise à engager les territoires vers la transition énergétique, en vue d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter.

Il a pour objectifs :

- Adaptation au changement climatique
- Développement des énergies renouvelables
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Réduction de la consommation d'énergie

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation du public électronique est organisée sur le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes de Moret Seine & Loing.

**La procédure de participation du public par voie électronique sera ouverte pendant 30 jours consécutifs :
Du mardi 18 janvier 2022 à 9h00 au vendredi 18 février 2022 à 17h30 inclus.**

Le dossier de consultation comprend :

- Le diagnostic du territoire – partie 1
- Le diagnostic du territoire – partie 2
- La stratégie territoriale
- Le plan d'actions détaillé
- Le bilan de concertation
- Le rapport environnemental
- Le Plan Air Renforcé
- Le courrier de saisine MRAe
- La délibération PCAET
- Les avis de la MRAe, du Préfet et de la DRIEAT
- Le mémoire en réponse à ces avis

Les pièces de ce dossier seront consultables à compter du 18 janvier 2022 (9h00):

- – En ligne depuis le site internet de la communauté de communes de Moret Seine & Loing : <https://www.ccmsl.fr/cadre-de-vie-et-transport/environnement/pcaet.html>
- – Sur support papier, pendant la durée de la consultation, aux jours et heures habituels d'ouverture du site de la communauté de communes de Moret Seine & Loing : Site Prugnat, 18, allée Gustave Prugnat, Moret-sur-Loing 77250 Moret-Loing-et-Orvanne du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30.

Le public pourra formuler ses observations et propositions, pendant la durée de la consultation par voie numérique à l'adresse suivante : plan.climat@ccmsl.com.

Tout courriel transmis après la clôture de la participation ne pourra être pris en compte.

Toute information complémentaire relative à cette consultation pourra être obtenue auprès de la Communauté de Communes de Moret Seine & Loing :

- Par téléphone : 01 60 70 66 13
- Par mail : plan.climat@ccmsl.com

À l'issue de la consultation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée. Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis à approbation du Conseil Communautaire de la CCMSL.

La synthèse des observations et des propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, ainsi que des motifs de la décision, sera consultable sur le site internet de la CCMSL (www.ccmsl.fr) pendant trois mois à compter de la délibération d'approbation du PCAET.

Coordonnées de l'autorité compétente

*Communauté de Communes Moret Seine et Loing – 23 rue du Pavé Neuf CS 80214 – 77815
Moret sur Loing CEDEX*